

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [michele.pilon](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a0d882131682036a28ec37b3>

Date d'obtention : 2022-04-10 18:53:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

RÉPONDRE AUX BESOINS DES ADOLESCENTS ET LES AIDER La méthode sexto est avant tout un acte de soutien aux jeunes pour les aider dans leur développement. Cette méthode ne se veut pas une façon répressive auprès des adolescents.

L'école est la porte d'entrée pour la sensibilisation, le soutien d'aide et l'arrêt d'agir pour limiter les dégâts au niveau du contenu des sextos (texte, image et vidéo à caractère sexuel). Considérant que la majorité des jeunes de cet âge, font des actes impulsifs, et le font dans un cadre de vie amoureuse, ils ont besoins du soutien des adultes. La méthode d'intervention SEXTO tient compte des des intérêts des victimes de sextage et favorise la prise en charge de façon humaine et positive. C'est pourquoi, les intervenants scolaires doivent, dès la première rencontre, rassurer l'auteur du signalement et la jeune victime. Il faut mentionner que les adultes sont là pour les aider et les soutenir dans ce processus. On veut que les jeunes comprennent qu'il y a un service pour les accompagner dans ce qu'ils vivent. Dès le moment où les jeunes mettent le pied dans le bureau, il faut leur faire sentir que nous sommes là en soutien et qu'ils seront des acteurs tout comme nous à la résolutions de problème. Il suffit d'une expérience positive de soutien vécu par un jeune pour que d'autres jeunes viennent se confier ou se faire aider par NOUS. Donc, il est important d'avoir en tête que nous agissons avec bienveillance dans le but que la réadaptation se fasse bien. La trousse est facile à utiliser car elle encadre nos pratiques et uniformise nos interventions. Il y a un aide mémoire, un questionnaire avec l'amorce et toutes les étapes à ne pas oublier. Toutefois, la FAÇON D'ÊTRE et d' ACCUEILLIR le jeune aura un impact tout autant que les questions.

PRENDRE EN CHARGE LES VICTIMES IMMÉDIATEMENT POUR ÉVITER LES DÉLAIS ET LES DÉGÂTS

Les intervenants scolaire formés sont les acteurs de première ligne lorsqu'un situation est dénoncée par un élève de l'école. Les acteurs scolaires pourront encadrer et uniformiser leurs interventions. Le but est de prendre en charge rapidement la victime et les autres jeunes impliqués. Ce qui pouvait prendre plusieurs mois avant, pourra se réduire à 4 jours selon la méthode d'intervention SEXTO. Puisque cela a un impact sur la vie scolaire, familiale et sociale du jeune, il faut agir rapidement. La perte de contrôle du contenu partagé peut entraîner des conséquences physiques, psychologiques et sociales chez les jeunes impliqués dans une situation de sextage.

Dans ce contexte la trousse SEXTO aide particulièrement à agir tôt. Avec l'aide mémoire préliminaires et les grilles de consignation, l'intervenant peut soutenir ses interventions en assurant de sa responsabilité

envers le jeune qu'il a en face de lui.

RESPECTER LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS DES INTERVENANTS SCOLAIRES

Le projet SEXTO cadre parfaitement avec les responsabilités des interventions scolaires concernant la violence et l'intimidation selon le cadre de référence de la loi sur l'instruction publique. Il est important de préciser que les acteurs scolaires n'agissent pas à titre de mandataire du service de police. À cet effet, il sera important de sensibiliser le personnel à l'encadrement du projet SEXTO. Tout comme nous précisons les interventions à faire contre l'intimidation en début d'année, il sera important de préciser aux intervenants scolaires comment ils doivent intervenir avec le sextage. Cela sera le rôle imminent de la direction d'école de développer une automatisation chez son personnel afin que les jeunes soient dirigés vers la BONNE personne. Il sera d'autant plus pertinent de sensibiliser le personnel de la façon de réagir ou d'AGIR avec le jeune qui fera une confidence. Le succès du projet SEXTO résidera dans l'informations bien transmises à tout le personnel de l'école du moins de son existence. On se rappelle que les interventions seront faites par les personnes formées dans le CADRE 21-SEXTO.

ÉLABORER EN CONFORMITÉ AVEC LA LOI

Le dernier élément et non le moindre est d'informer le personnel de NE JAMAIS CONSULTER OU CHERCHER À VOIR les images ou les vidéos de l'appareil électronique d'un élève. Cette action pourrait entraîner une poursuite judiciaire et être reliée à de la pornographie juvénile. L'utilisation de la trousse SEXTO permet d'intervenir et d'éviter de consulter le contenu à caractère sexuel dans les situations de sextage. Ainsi, l'intégrité des jeunes est préservée. Le projet SEXTO a été élaboré en conformité avec les principes de la LOI sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA).

PARTENARIATS

Le projet SEXTO réside dans l'utilisation de la trousse d'outils pour éviter le plus possible les dégâts. Toutefois, il faut souligner l'étroite collaboration entre l'école et le service de Police. Il est donc essentiel de connaître le rôle et les enjeux de chacun. L'école doit créer et garder le lien avec le jeune tout en collaborant avec les policiers. Il est important de reconnaître le rôle du policier dans le cas d'un acte impulsif et d'un acte malveillant. Suite aux premières interventions avec la victime, le responsable du milieu scolaire devra communiquer avec le service de police, les parents et le jeune instigateur. IL FAUT RETENIR qu'à tout moment de l'intervention, si l'information recueillie laisse croire à des activités de NATURE MALVEILLANTE, il faut absolument rejoindre le service de Police. À ce moment, un policier prendra en charge la suite des interventions car il a un pouvoir de judiciariser ou pas.

EN résumé la trousse de méthode d'intervention sexto répond aux besoins des jeunes, augmente le sentiment de sécurité chez les adolescents, les parents et les intervenants scolaire, permet des méthodes alternatives à la judiciarisation, permet d'intervenir tôt, limite la propagation des images ou des vidéos intimes, encadre et uniformise les interventions et permet qu'aucun intervenant scolaire, policier ou parent voit les images intimes d'un jeune impliqué dans un cas de sextage.

La méthode sexto: Discuter, parler, évaluer l'incident, vérifier l'information et intervenir en collaboration avec le service de police

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Déjà en partant, je sais que je peux accueillir les confidences des 2 premières mise en situation. Toutefois, la mise en situation 3 ,si possible, je confisque l'appareil du fils et je communique immédiatement avec le service de police. J'ai un gros doute qu'il y a eu un acte malveillant en plus que le père a visionné les images. Cette situation doit être prise en charge par le service de police. C'est à ce moment qu'il faut départager la responsabilité de l'école et de la police. Puis en discutant avec le policier, cela va me permettre de mieux intervenir pour les étapes à faire. Est-ce que je garde le père dans mon bureau ? Est-ce que je le retourne à la maison ? Est-ce que je sors le jeune se son cours ? Quel sera le délai avant que les policiers arrivent à l'école ? C'est certain que je vais rassurer le père et lui mentionner qu'il a bien fait de nous parler des activités de son fils. Lui aussi aura besoin de se sentir en sécurité.

Peu importe les autres situations qui implique de l'impulsivité , il faut que je garde en tête l'importance d'agir rapidement car les images peuvent circuler à une vitesse rapide et incontrôlable. À ce moment, je veux limiter les dégâts donc il faut que je passe à l'action. Dans un premier temps j'aurais comme réflexe de sortir la trousse . Avoir sous la main l'aide mémoire et la grille d'évaluation de l'incident sont des pratiques gagnantes selon moi. Il est important de se rappeler que nous agissons en soutien à l'élève victime pour retrouver sa vie normale d'avant le sextage. Puisqu'ils auront honte de cette situation , ils voudront être réconfortés de la part de l' adulte. Donc tout au long de l'intervention, je dois avoir en tête les bonnes pratiques. Encourager la jeune à avoir une attitude positive face à elle, lui dire que cela existe des erreurs de jugement mais que cela ne change pas la bonne personnes qu'elle est, valoriser qu'elle a des amis qui pourront la supporter et voir avec la jeune fille quelle serait la meilleure façon pour elle que je puisse la soutenir. En fait les outils vont m'aider à encadrer mes interventions. et à déterminer si c'est un acte impulsif ou malveillant puisque mon rôle serait différent.

Je dois garder en tête de confisquer l'appareil si j'ai un doute que les images pourraient devenir un acte malveillant surtout après une rupture ou un conflit d'amitié. Je dois aussi féliciter et rassure la personne qui dénonce. Tout est dans la façon de parler calmement aux jeunes et les accompagner dans cette situation désagréable.

Dans un meilleur délai , je communique avec les parents, la DPJ et le service de police pour informer tous les acteurs qui gravitent autour du jeune.

Si l'analyse révèle qu'aucune infraction criminelle n'a été commise, il est tout de même important de gérer selon le code de vie de l'école. Il faut s'assurer de l'intégrité physique et psychologique des jeunes impliqués. D'autres éléments comme des moqueries ou des pointage du doigt pourraient à ce moment soulever d'autres préoccupations et justifier d'autres interventions.

Donc, je crois qu'il faut miser sur l'accueil des confidences, de l'encadrement de nos jeunes, sur la sensibilisation à tout le personnel de l'école, à la confidentialité des jeunes impliqués et à l'intervention efficace de la trousse SEXTO . Tout cela dans le but de permettre aux jeunes de vivre dans un endroit sain et sécuritaire.

Puis, je retiens le fait que je vais pouvoir toujours communiqué avec le policier de ma région. Cela est rassurant pour le milieu de l'éducation, d'avoir un partenaire de confiance.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La situation la plus délicate est celle du père avec son fils. Puisque le père et le fils seront physiquement dans l'école, il faudra que je les retienne ici en attendant de parler avec le service de police. Mon inquiétude serait de connaître un long délai avant qu'un policier puisse intervenir auprès du père et du fils. Je sais que je pourrais être en mesure de prendre des informations mais que cela ne relève plus de mon rôle puisque je doute d'actes malveillantes du fils et du père. Ce qui est le plus délicat c'est la limite de l'intervention. Dans un cas d'incertitude, je ne me gênerais pas pour communiquer avec un policier.

L'autre petit détail qui me met mal à l'aise est de confisquer le cellulaire suite à des situations de sextage par des jeunes de mon école. Je réalise qu'il faudra changer nos règles de vie de l'école. À cet effet, je vais consulter la PIMS de notre école pour valider quels sont les énoncés que nous pourrions ajouter dans le code de vie dès l'an prochain. Pour l'instant, il n'y a rien de clair à part le fait que le jeune ne peut pas utiliser son cellulaire en classe.

Pour bien des personnes ce serait délicat de recevoir des confidences mais cela est une force chez moi. Donc je me sens à l'aise de questionner sur la nature, l'intention et l'étendue de l'acte tout autant pour rassurer les victimes et encourager les délateurs. Qui ne voudrait pas d'un environnement meilleur pour les jeunes